

Jeunesse et civisme

■ Session du 15 mars 2017

■ Avis présenté par M. Jean CESBRON au nom de la Commission "Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

Entendues les interventions de Mme Catherine PARIS (CGT), M. Jacques de JACQUELOT (CFTC), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), M. Jacques CHAILLOT (URADEL), Mme Géraldine BEALU (CCI), M. Didier HUDE (FSU), Mmes Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), Dominique RIOU (CFDT), Nathalie ARTEAUD (FCPE), Bérangère FEUFEU (CLCV), M. Claude LEVOYER (associations caritatives),

Entendue l'intervention de Mme Isabelle LEROY, Vice-présidente déléguée aux Lycées", représentant M. Antoine CHEREAU, Vice-président du Conseil régional et Président de la Commission "Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme".

95 Votants. Adopté par 77 voix pour, 7 contre et 11 abstentions.

En 2013 notre rapport se concluait en écrivant : " l'action éducative prend appui sur un triptyque associant une visée pédagogique, culturelle et éducative afin que chaque jeune puisse appréhender le monde en citoyen averti ; c'est un enjeu essentiel."

Le rapport d'orientation Jeunesse et Civisme se situe clairement dans la suite des plans d'actions éducatives (PAE), tout en intégrant les apports des concertations avec les acteurs et la majorité des préconisations du CESER (oct. 2013) ; nous notons positivement donc :

- La consolidation des diverses actions auparavant réparties entre plusieurs directions : elle permet une mise en cohérence et elle donne une meilleure visibilité; de plus la Région concrétise cette consolidation au moyen d'un pacte éducatif régional.
- La volonté de la Région d'ancrer ces actions dans les territoires à partir des besoins (tel le lien avec la prévention du décrochage scolaire); nous resterons attentifs à la concrétisation effective de priorités en termes de publics et de territoires plus fragiles.
- Des ajustements souhaités :
 - qui permettent de conserver la dynamique et l'esprit d'initiative de l'appel à projets, tout en recherchant l'inscription dans le projet d'établissement, mais aussi l'implication de l'ensemble des acteurs de la vie éducative (y compris parents d'élèves, agents régionaux...)
 - qui visent la pluri-annualité des actions et la fongibilité avec les crédits déconcentrés.

Au-delà des formules associées aux quatre axes "esprit d'engagement, d'entreprendre, de responsabilité et de créativité", le CESER préconise d'y associer en transversalité l'ouverture aux autres, l'épanouissement des jeunes et l'éducation à l'esprit critique.

Le champ du civisme, la réappropriation des symboles et principes de la république sont particulièrement pointés dans ce rapport et un appel à projets expérimental pour dix " établissements tricolores " est créé à destination des " territoires en difficulté ". La Région est invitée à expliciter l'expression " établissement tricolore " afin d'éviter toute interprétation ou dérive. Au final, le CESER s'interroge sur l'intérêt de cette appellation. Les principes de la République (liberté, égalité, fraternité) sont déjà le socle de tout établissement scolaire. Le CESER demande une évaluation du dispositif à l'issue de la phase d'expérimentation.

Pour le CESER, le civisme intègre l'éducation à la citoyenneté et à l'éveil de l'esprit critique des jeunes. En outre, l'appel au bénévolat et au service civique sont perçus positivement. Le CESER rappelle qu'ils n'ont pas à se substituer à l'emploi. Il s'interroge sur la nécessité de conditionner l'obtention d'aides au bénévolat.

Si ce rapport se situe dans l'amélioration et la continuité, le CESER souhaite cependant formuler les appréciations et les préconisations suivantes :

- Développer les actions éducatives comme le nombre de jeunes concernés. Une telle ambition très appréciée requiert à minima un maintien ou plutôt une augmentation des budgets ; ceux-ci semblent en nette baisse par rapport aux années antérieures à notre rapport (4,5 M€ pour plus de 5 M€ entre 2008 et 2012).

- Insister sur l'importance du préventif en particulier dans le domaine de la santé. Il faudra donc veiller à ce que la prévention soit bien intégrée dans le nouveau PASS SANTE, notamment en ce qui concerne la diététique, l'éducation affective, relationnelle et sexuelle ainsi que les addictions.
- Rappeler que l'éducation ne se limite pas au temps scolaire mais se construit tout au long de la vie du jeune. Il faut donc intégrer aussi dans les acteurs éducatifs les associations sportives, culturelles, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, centres de loisirs...
- Souligner la complémentarité entre les PASS et les crédits PAE. En effet, l'action éducative poursuit deux objectifs : l'autonomie des jeunes mais aussi les moyens donnés aux équipes éducatives de mettre en œuvre des projets éducatifs.
- Ne pas "abuser" d'une multiplication des trophées mis actuellement en avant dans de nombreux rapports. Les journées de restitution sont à privilégier car elles donnent une image et une fierté collective et permettent la diffusion des bonnes pratiques.